CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 25 mars 2011	Conseillers en exercice	Présent(es)	Excusés		Absent		Pouvoirs
	22	19	3	V. GOURDON O. BACLE G. PETITEAU			2

I – COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 MARS

Adopté à l'unanimité.

II – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire indique que la Commission Finances propose une hausse de 1%, ce qui donnerait les produits suivants :

	BASES 2011	TAUX 2011	PRODUITS 2011
TH	2 585 000	14.91	385 424
TFB	1 680 000	20.29	340 872
TFNB	47 800	40.60	19 407
TOTAL			745 703

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité la proposition.

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Cf vues d'ensemble ci-jointes (annexe 1).

Le Conseil municipal **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif 2011.

IV – PLAN LOCAL D'URBANISME – Bilan de la concertation et Arrêt du projet

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

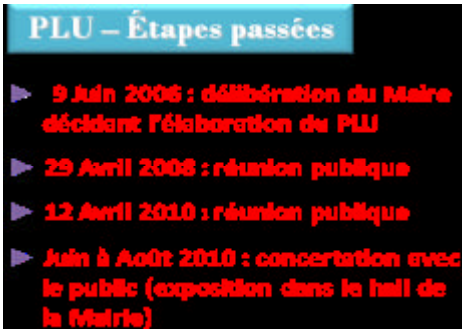

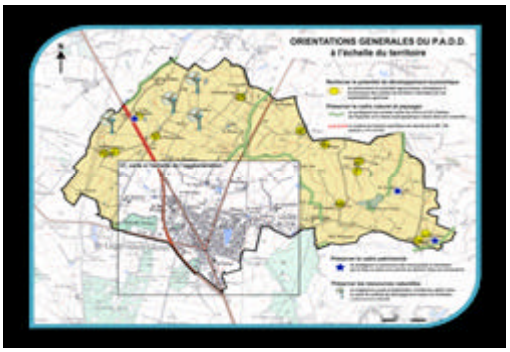

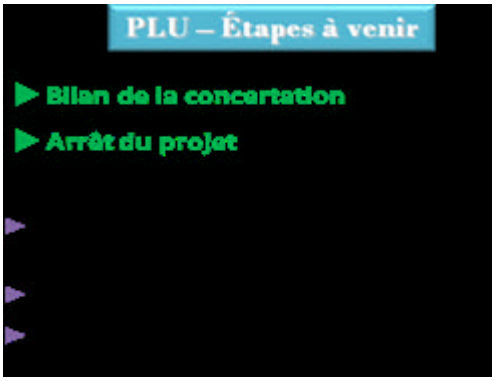

Monsieur le Marie expose :

Par délibération du 9 juin 2006, le Conseil municipal a décidé la révision du Plan Local d'Urbanisme.
Le P.A.D.D. a été adopté le 4 juin 2010 et des modifications ont été apportées par délibération du 11 janvier 2011.
Les phases de concertation ont été les suivantes :

? Réunion publique du 29 avril 2008 de présentation des grandes conclusions du diagnostic réalisé sur le territoire et des grandes orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

? Réunion publique du 12 avril 2010 de présentation de la traduction réglementaire des orientations du P.A.D.D. (zonage et règlement).

? Exposition permanente et évolutive de l'ensemble des pièces du dossier en Mairie (diagnostic, PADD, pièces réglementaires).

Dans le cadre des différentes phases de concertation menées dans le cadre du P.L.U., aucune question ou demande n'a été formulée par la population, notamment sur les registres mis à disposition en Commune.

Désormais, le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision et notamment le projet d'aménagement de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes sont établis.

Après cet exposé et avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **tire le bilan suivant de la concertation** : à savoir qu'aucune remarque n'a été formulée par la population, notamment sur les registres mis à disposition en commune.

- **arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme** en cours de révision de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET, tel qu'il est annexé à la présente et décide, conformément à la loi n° 2011.12 du 5 janvier 2011, d'appliquer les dispositions antérieures à la loi « engagement National pour l'Environnement » du 12 juillet 2010.

Cf annexe 2 et 3

V – ZAC DU MARTINEAU – Présentation du schéma d'aménagement de la tranche 3

Monsieur le Maire présente pour rappel, le schéma d'aménagement d'ensemble de la ZAC du Martineau. Ce prévisionnel a été présenté au Conseil municipal en 2006.

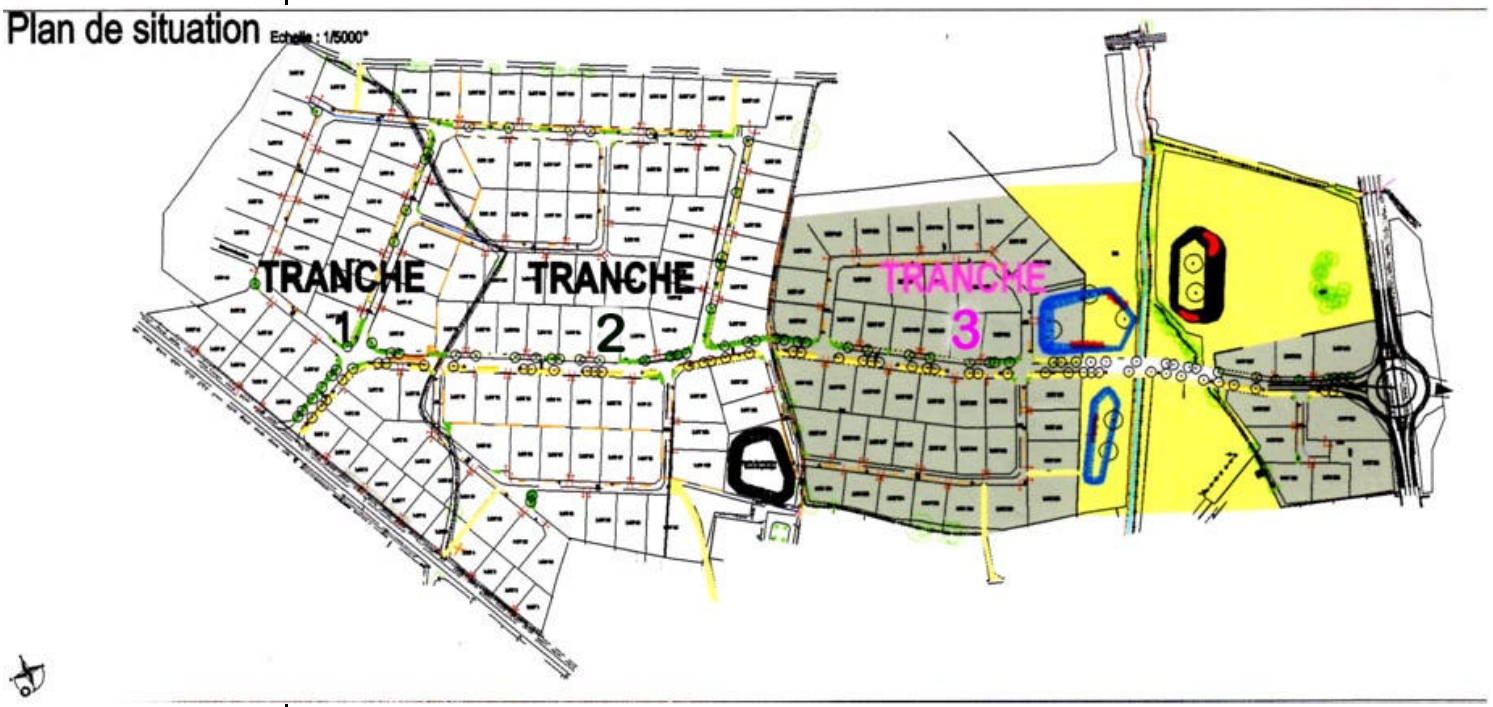

Des changements profonds pourraient être apportés pour tenir compte des modifications du rond-point et pour ajouter des places de parking. Certaines parcelles pourraient être réduites ou supprimées.
Un accès piétons venant des Landes Sureau est à étudier.
Il convient également de penser à l'emplacement d'un abri bus.

Enfin, Monsieur le Maire fait le point sur la vente de la 2ème tranche. Tous les lots ont été proposés, 6 compromis sont signés et il y a 9 parcelles avec option.

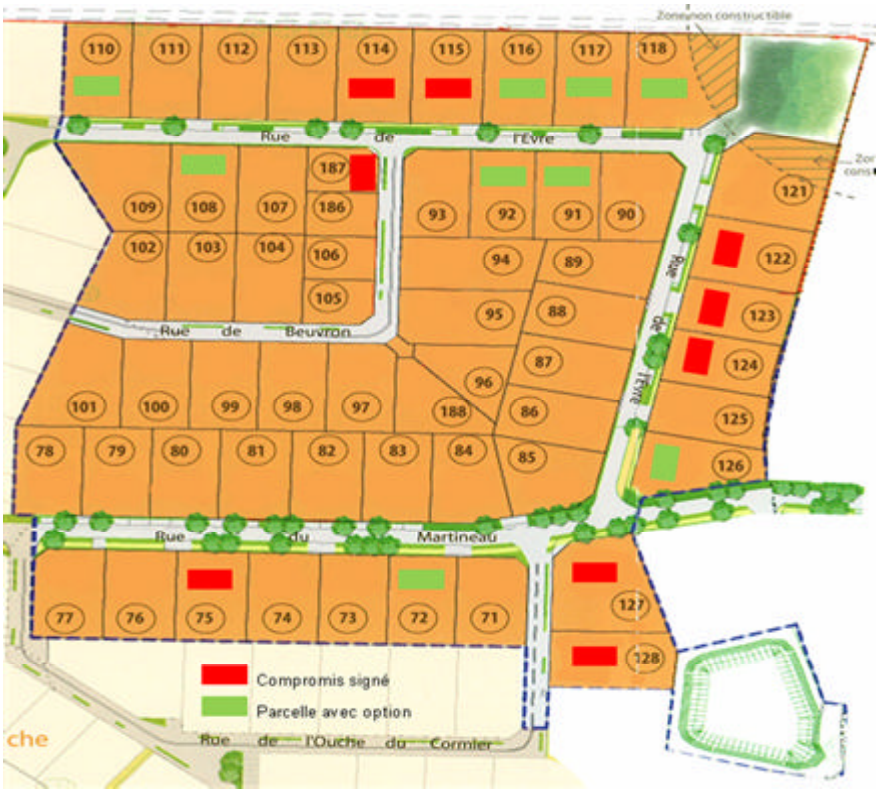

VI – ZONE DE LA PRAIRIE – Présentation du projet établi par le C.A.U.E.

Monsieur le Maire présente les premières ébauches réalisées par le C.A.U.E. du M&L.

Le Conseil municipal :

- **RETIENT le principe du passage, entre les deux bassins, d'une voie à sens unique, direction sud.**
- **EMET un avis favorable à la poursuite de l'étude en ce sens**

Il est précisé que compte tenu de l'étude en cours avec le Cabinet CAP URBAIN, il est vraisemblable que la salle des fêtes sera orientée Nord-Sud.

VII – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

1 – CADRE DE VIE

Monsieur SORIN, adjoint, indique que pour la rue des Mauges, les travaux d'assainissement vont débuter le 21 avril.

Il présente ensuite l'estimation des travaux de voirie établi par la C.A.C. :

- Tranche ferme …….. 281 490 € TTC
- Tranche conditionnelle 1 …… 112 825 € TTC
- Tranche conditionnelle 2 …… 84 960 € TTC

soit un total de …….. **479 275 € TTC**

Le Conseil municipal DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des amendes de police.

Une convention est à passer avec la CAC pour la poursuite du dossier et en particulier, la consultation et le suivi du chantier.

Le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

2 – VIE ASSOCIATIVE

M. JOSELON, adjoint, indique qu'une visite de la salle des fêtes des Cerqueux a été effectuée.
Un point intéressant : une grande salle commune qui peut être divisée en 3, avec une bonne insonorisation.
La scène est petite.

M. JOSELON fait le compte-rendu de la rencontre avec le Cabinet CAP-URBAIN.
Il a été effectué une redéfinition du cahier des charges et l'enveloppe financière a été reprécisée à 3 millions d'euros.

CAP-URBAIN va organiser une visite d'une de leur réalisation à ORVAULT ;
Enfin, ce cabinet a considéré que le planning est correct, pour un début des travaux fin 2013 début 2014.

Par ailleurs, une rencontre va avoir lieu avec les associations qui organisent des grandes manifestations.

3 – DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 – Ruisseau en amont de l'étang

Réflexion sur un problème hérité du passé :

Des murs construits au milieu du ruisseau : 2 parcelles, en particulier ont des murs très abîmés qui menacent de s'écrouler. A l'arrière des 4 autres parcelles, il n'y a pas de travaux lourds à réaliser, hormis un éventuel fascinage.
La commission pense qu'il faut se porter acquéreur d'une bande de 1,50m sur ces deux parcelles, pour pouvoir faire les travaux nécessaires de consolidation.

La commission propose :

- de demander des devis pour le travail de maçonnerie (démolition et fondation des murs), et un devis pour le fascinage des bords de ruisseau et de voir s'il est possible d'avoir des subventions.
- ensuite de négocier avec les deux riverains concernés ou attendre une vente éventuelle.

3.2 - Terrain STEP

La CAC propose de revendre à St Léger au prix d'achat (environ 900 euros), un terrain délaissé par la STEP, d'environ 3400 m².
La commission propose d'accepter, et d'enherber le terrain (projet de passage d'un sentier pédestre le long du ruisseau), de prévoir des plantations d'arbres, le long du ruisseau et en bordure de voie.

Le Conseil municipal RETIENT cette proposition.

3.3 - Divers

Demander un devis pour buser le fossé, rue de l'Etoile, côté droit en sortant de St Léger, pour une meilleure sécurité routière et piétonne ; en faire une allée enherbée.

4 – COMMUNICATION

4.1 – Bulletin

M. USUREAU, adjoint, indique que le prochain bulletin sera orienté sur les finances.
Il comprendra des informations sur les commerçants et les activités du C.M.E.

La distribution est prévue vers le 1er Mai.

4.2 – Conseil Municipal d'Enfants

Mme Magalie TIGNON, déléguée au CME, indique qu'une réunion est fixée au 26 mars 2011.
Un rappel des objectifs 2011 y sera fait ainsi que le point sur les dossiers en cours
Sera également évoquée la rencontre CME/CMJ de la CAC.

4.3 – Divers

M. USUREAU donne les emplacements et le nombre des panneaux d'information à destination des associations :

3, rue de l'Etoile 3, rue de Bretagne
3, rue d'Anjou 6, rue des Mauges
6, rue de la Vendée

VIII - DIVERS

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la superficie développée du parc immobilier de la Commune était de 11 861 m² et qu'elle devient de 11 211 m² (-650 m²) du fait de la vente d'un bâtiment.

La SMACL propose donc un avenant au contrat d'assurance « Dommages aux biens » pour formaliser cette situation.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE les termes de l'avenant**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.**

IX - CALENDRIER

MARS 2011

- **Samedi 26** : Conseil municipal d'enfant
- **Dimanche 27 : ÉLECTIONS CANTONALES**
- **Mardi 29** : Réunion préparatoire week-end culturel - 20h30

AVRIL 2011

- **Lundi 4** :
  - o Bureau CAC
  - o Commission CADRE DE VIE
  - o AELA – Point sur le soutien administratif
- **Mardi 12 :** Commission INTERCOMMUNALITE - 18h15
- **Jeudi 14** : Commission VIE ASSOCIATIVE – 20h30
- **Lundi 18** :
  - o Conseil CAC
  - o Commission DEVELOPPEMENT DURABLE
- **Mercredi 20** : Commission VIE SOCIALE – 20h30
- **Jeudi 21** : visite du Député – 18h30
- **Samedi 30** : Journée TERRA BOTANICA

MAI 2011

- **Lundi 2** :
  - o Bureau CAC
  - o Commission CADRE DE VIE
- **Vendredi 6** : Conseil municipal
- **Lundi 9 :** Commission COMMUNICATION
- **Mardi 10 :** Commission INTERCOMMUNALITE - 18h15
- **Samedi 14** : Rencontre CME/CMJ de la CAC – 10h – 13h
- **Lundi 16** :
  - o Conseil CAC
  - o Commission DEVELOPPEMENT DURABLE
- **Mercredi 18** : Commission VIE SOCIALE – 20h30
- **Jeudi 19** : Commission VIE ASSOCIATIVE
- **Samedi 28** : Conseil Municipal des Enfants

49299 Code INSEE	Commune de ST LEGER/CHOLET Budget communal	BP	2011

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
011	Charges à caractère général	447 446,00	0,00	460 530,00	460 530,00	460 530,00
012	Charges de personnel	715 811,00	0,00	733 220,00	733 220,00	733 220,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges gestion courante	342 800,00	0,00	296 252,00	296 252,00	296 252,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 506 557,00	0,00	1 491 002,00	1 491 002,00	1 491 002,00
66	Charges financières	60 001,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 566 658,00**	**0,00**	**1 536 102,00**	**1 536 102,00**	**1 536 102,00**
023	*Virement à la sect° d'investis. (5)*	*381 422,00*		*711 245,00*	*711 245,00*	*711 245,00*
042	*Opérations d'ordre entre section (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Op. ordre intérieur de section (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***381 422,00***		***711 245,00***	***711 245,00***	***711 245,00***
	TOTAL	1 948 080,00	0,00	2 247 347,00	2 247 347,00	2 247 347,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**2 247 347,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
70	Produits des services	72 972,00	0,00	79 783,00	79 783,00	79 783,00
73	Impôts et taxes	1 175 293,00	0,00	1 209 108,00	1 209 108,00	1 209 108,00
74	Dotations et participations	490 591,00	0,00	438 301,00	438 301,00	438 301,00
75	Autres produits gestion courante	66 700,78	0,00	65 500,00	65 500,00	65 500,00
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des recettes de gestion courante	1 815 556,78	0,00	1 802 692,00	1 802 692,00	1 802 692,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 600,00	0,00	6 000,46	6 000,46	6 000,46
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**1 819 156,78**	**0,00**	**1 808 692,46**	**1 808 692,46**	**1 808 692,46**
042	*Opérations d'ordre entre section (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Op. ordre intérieur de section (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	1 819 156,78	0,00	1 808 692,46	1 808 692,46	1 808 692,46

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**438 654,54**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**2 247 347,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	**711 245,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. I-B - Modalités de vote. (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. (4) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

49299	Commune de ST LEGER/CHOLET	BP	2011
Code INSEE	Budget communal		

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 716,00	21 400,00	116,00	116,00	21 516,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	74 600,00	74 600,00	74 600,00
21	Immobilisations corporelles	44 451,00	5 400,00	19 244,00	19 244,00	24 644,00
22	Immos reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	658 658,00	18 000,00	561 286,00	561 286,00	579 286,00
	Total des dépenses d'équipement	729 825,00	44 800,00	655 246,00	655 246,00	700 046,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	184 256,18	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
18	Compte de liaison (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	184 256,18	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
45X-1	**Total des opé. pour le compte de tiers (9)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**914 081,18**	**44 800,00**	**860 246,00**	**860 246,00**	**905 046,00**
040	*Opérations d'ordre entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	914 081,18	44 800,00	860 246,00	860 246,00	905 046,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**905 046,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	68 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	68 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	183 570,18	0,00	77 946,00	77 946,00	77 946,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves (10)	266 014,82	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	649 585,00	0,00	77 946,00	77 946,00	77 946,00
45X-2	**Total des opé. pour le compte de tiers (9)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**718 045,00**	**0,00**	**77 946,00**	**77 946,00**	**77 946,00**
021	*Virement de la section de fonct. (5)*	*381 422,00*		*711 245,00*	*711 245,00*	*711 245,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***381 422,00***		***711 245,00***	***711 245,00***	***711 245,00***
	TOTAL	1 099 467,00	0,00	789 191,00	789 191,00	789 191,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**115 855,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**905 046,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**711 245,00**

SAINT LEGER SOUS CHOLET
DEPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

DOCUMENT GRAPHIQUE
Zone rurale

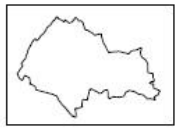

Arrêt de projet

Echelle : 1/5000ème

Légende

Le zonage

Les zones urbaines

Zone UA	Zone urbaine à vocation principale d'habitat couvrant le centre historique du bourg
Zone UB	Zone urbaine à vocation principale d'habitat couvrant les extensions récentes de l'agglomération
Zone UY	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
Zone UYh	Zone urbaine à vocation d'activités économiques au sein de laquelle les constructions sont soumises à des règles de hauteur spécifiques
Zone UE	Zone urbaine à vocation d'équipements publics

Les zones à urbaniser

Zone 1AUz	Zone d'urbanisation à court terme à vocation principale d'habitat (ZAC du Martineau)
Zone 1AU	Zone d'urbanisation à court terme à vocation de loisirs ou de plein air
Zone 2AU	Zone d'urbanisation à long terme à vocation principale d'habitat
Zone 2AUy	Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

Les zones agricoles et naturelles

Zone A	Zone de protection du potentiel agronomique, économique et biologique des sols (zone agricole)
Zone Ap	Zone de protection du potentiel agronomique, économique et biologique des sols (zone agricole) strictement inconstructible
Zone N	Zone naturelle de protection
Zone NL	Zone naturelle à vocation de loisirs
Zone Ne	Zone naturelle réservée pour les installation spécifiques (station d'épuration)

Emplacement réservé :
1- Terrains de sports (env. 10000m²) au bénéfice de la commune
2- Création d'un cimetière paysager (environ 70km²) au bénéfice de la commune
3- Création d'une voie de liaison entre la RD 752 et la RD 15 (environ 3500m²) au bénéfice du Conseil Général du Maine-et-Loire

Secteur réservé pour l'exploitation et le développement des carrières

Exploitations agricoles en activité

La protection contre les risques et nuisances

Zone de nuisances sonores

La protection et la valorisation du patrimoine bâti et paysager

Sites archéologiques

Zones humides

Bâtiment pouvant changer de destination en vertu de l'article L. 123-3-1 du code de l'urbanisme

Element protégé au titre de l'article L. 123-1 7° du code de l'urbanisme

Secteurs boisés protégés au titre de l'article L. 123-1 7° du code de l'urbanisme (abattage soumis à déclaration préalable)

Haie protégée au titre de l'article L. 123-1 7° du code de l'urbanisme (abattage soumis à déclaration préalable)

Element bâti (démolition soumise à permis de démolir)
1- Moulin du Pontereau
2- Bâtiment à vocation agricole (grange) à la Jubilère
3- Bâtiment à vocation agricole (grange) aux Abres
4- Bâtiment à vocation agricole (grange) au Pas Montagnole
5- Bâtiment à vocation agricole (grange) à la Vacherie

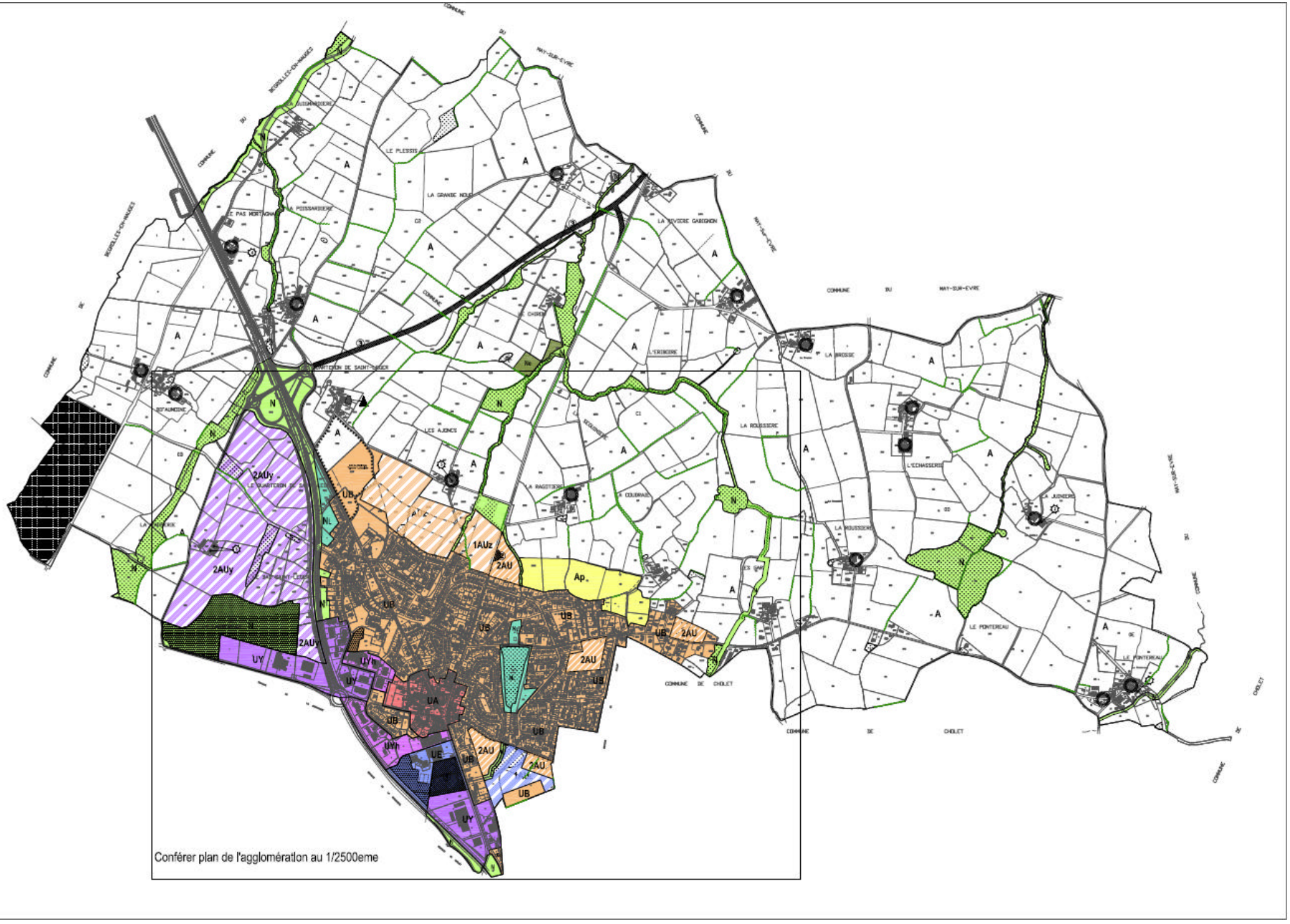

SAINT LEGER SOUS CHOLET
DEPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

DOCUMENT GRAPHIQUE
Zone agglomérée

Arrêt de projet

Echelle : 1/2000ème

Légende

Le zonage

Les zones urbaines

Zone UA — Zone urbaine à vocation principale d'habitat couvrant le centre historique du bourg

Zone UB — Zone urbaine à vocation principale d'habitat couvrant les extensions récentes de l'agglomération

Zone UY — Zone urbaine à vocation d'activités économiques

Zone UYh — Zone urbaine à vocation d'activités économiques au sein de laquelle les constructions sont soumises à des règles de hauteur spécifiques

Zone UE — Zone urbaine à vocation d'équipements publics

Les zones à urbaniser

Zone 1AUz — Zone d'urbanisation à court terme à vocation principale d'habitat (ZAC du Marchereau)

Zone 1AUL — Zone d'urbanisation à court terme à vocation de loisirs ou de sports

Zone 2AU — Zone d'urbanisation à long terme à vocation principale d'habitat

Zone 2AUy — Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

Les zones agricoles et naturelles

Zone A — Zone de protection du potentiel agronomique, économique et biologique des sols (zone agricole)

Zone Ap — Zone de protection du potentiel agronomique, économique et biologique des sols (zone agricole) strictement inconstructible

Zone N — Zone naturelle de protection

Zone NL — Zone naturelle à vocation de loisirs

Zone Nv — Zone naturelle réservée pour les installations aquatiques (station d'épuration)

Emplacement réservé :

1- Complexe de sports (Ivry, 10000m²) au bénéfice de la commune
2- Création d'un carrefour giratoire jonction RD761 au bénéfice de la commune
3- Création d'une voie de liaison entre la RD761 et la RD 15 (environ 3000m²) au bénéfice du Conseil Générale Maine-et-Loire

Secteur réservé pour l'exploitation et le développement des carrières

Exploitations agricoles en activité

La protection contre les risques et nuisances

Zone de nuisances sonores

La protection et la valorisation du patrimoine bâti et paysager

Sites archéologiques

Zones humides

Bâtiment pouvant changer de destination en vertu de l'article L. 123-3-1 du code de l'urbanisme

Elément protégé au titre de l'article L. 123-1 7° du code de l'urbanisme

Secteurs bâtis protégés au titre de l'article L. 123-1 7° du code de l'urbanisme (jalonnage soumis à déclaration préalable)

Haies protégées au titre de l'article L. 123-1 7° du code de l'urbanisme (jalonnage soumis à déclaration préalable)
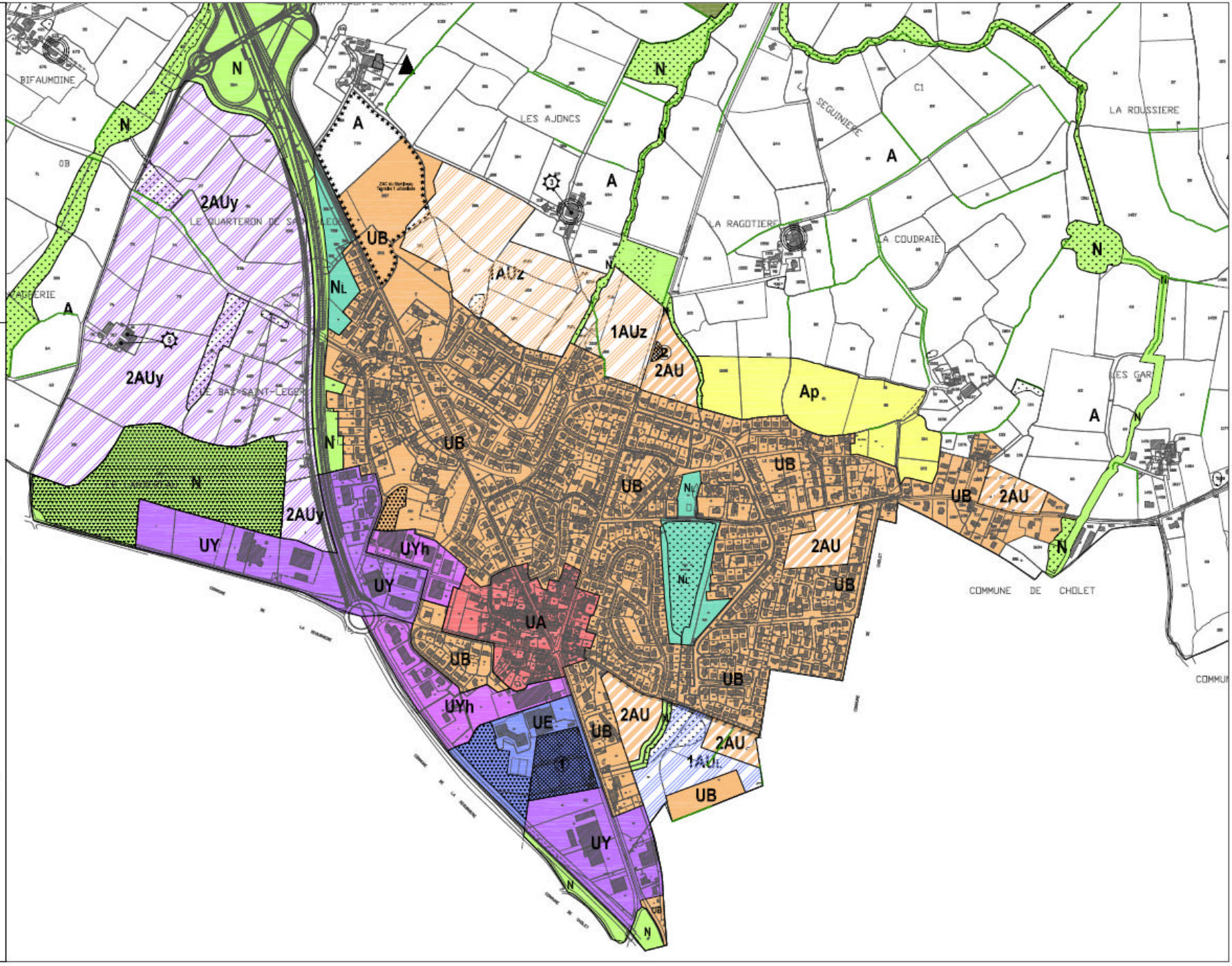
Elément bâti (démolition soumise à permis de démolir)
1- Manoir du Pommeau
2- Bâtiment à vocation agricole (grange) rue du Bas
3- Bâtiment à vocation agricole (grange) rue Ripou
4- Bâtiment à vocation agricole (grange) rue Pierre Bretagne
5- Bâtiment à vocation agricole (grange) rue Marcel